

NG

Numéro 6 – Octobre 2025

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

Merci pour votre engagement

VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE

Pour un commerce genevois plus fort

GENÈVE

L'insécurité ne saurait être une fatalité

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Un compte-rendu des JLR

INITIATIVE POUR L'AVENIR : DANGER

NOTRE INVITÉ : INTERVIEW DE PIERRE-ALAIN L'HÔTE

Agenda

NOVEMBRE	JANVIER
11 NOVEMBRE Atelier Bilatérales III De 18h30 à 21h Lieu à venir	7 JANVIER Apéritif des vœux 19h à 22h Brasserie des Halles de l'Île
26 NOVEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h Lieu à venir	31 JANVIER Assemblée des délégués du PLR Suisse Détails à venir

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	EUROPE	P. 14	FOCUS	P. 26
Merci pour votre engagement		Bilatérales III : un investissement stratégique pour notre avenir		Les valeurs du PLR Genève : l'égalité	
VOTATIONS 30 NOVEMBRE	P. 4	Les démocraties cherchent leur souffle		ACTUALITÉS DU GRAND CONSEIL	P. 28
Prises de position		GENÈVE	P. 18		
Dossier : Initiative "pour l'avenir"		L'insécurité ne saurait être une fatalité		LE PLR EN IMAGES	P. 30
Une initiative qui met en péril l'avenir de notre pays.		Interview : La patinoire du Trèfle-Blanc			
Interview de Pierre-Alain L'Hôte		Université d'été : Compte-rendu des JLR			

Loi sur les heures d'ouverture des magasins :

Pour un commerce genevois plus fort : votons OUI à la loi 11715

Bonne lecture !

Édito

Merci pour votre engagement

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Permettez-moi d'abord de vous adresser un grand merci. Votre engagement, vos prises de position, vos conversations avec vos proches et votre présence active tout au long de la campagne sur les lois de maîtrise des charges et des engagements ont été très précieux. Même si le résultat reste une déception, votre soutien nous encourage à poursuivre notre effort pour des finances saines dans notre canton. Notre effort collectif se traduira sans aucun doute par des victoires.

Mais l'actualité politique ne se limite pas à ce point. Le vote genevois en faveur de l'initiative pour les coopératives doit nous rappeler à quel point les tensions dans le marché du logement restent une préoccupation centrale pour la population. Le soutien à ce texte démontre l'urgence pour notre parti de proposer des réponses concrètes. Nous l'avons compris et le PLR reviendra avec une feuille pour le logement d'ici la fin de l'année.

L'acceptation serrée de l'e-ID au niveau fédéral nous invite quant à elle à la prudence et à l'écoute. Si la Suisse est ouverte à l'innovation et consciente des enjeux technologiques, elle nourrit aussi des craintes face à l'avenir et à la manière

dont la technologie s'insère dans notre quotidien. Il s'agit là à nouveau d'un message clair : nous devons veiller à bâtir la confiance, en plaçant la transparence et la protection des droits fondamentaux au cœur des projets numériques. Le PLR l'a d'ailleurs bien compris à Genève en initiant l'ancrage de la protection de l'intégrité numérique dans la Constitution.

Finalement, ce mois d'octobre verra le deuxième tour de l'élection partielle au Conseil d'État. Le PLR reste fidèle à sa ligne avec un soutien sans ambiguïté à Lionel Dugerdil, candidat de l'Alliance genevoise. Gagner un siège supplémentaire au Conseil d'État permettrait de créer un nouvel équilibre au sein du gouvernement au bénéfice des politiques que nous défendons. Les résultats du premier tour sont extrêmement encourageants avec un résultat plus que mitigé du candidat Les Verts – Parti Socialiste. Néanmoins, seule une mobilisation franche portera une majorité de l'Alliance au gouvernement.

Les votes du mois de septembre, pris ensemble, tracent une ligne claire. À nous de transformer ce message en actes, avec énergie, selon nos convictions.



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcroze

CRÉDITS MAGAZINE

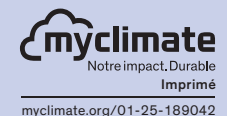
chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – Stock.adobe.com ; Genève Tourisme ; Archigraphie – page 30 ; Onirism – page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny



VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE

Prises de position

Réunis en assemblée, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets de la votation populaire du 30 novembre 2025 en rejetant unanimement l'initiative « pour l'avenir » de la Jeunesse socialiste, ainsi que l'initiative cantonale sur les soins dentaires du Parti socialiste. Après de riches débats, les délégués ont également rejeté le contre-projet à l'initiative 193 et l'initiative sur le service citoyen. La modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins, permettant deux ouvertures dominicales par année, a quant à elle été plébiscitée, avec un soutien unanime.



L'initiative prétendument « pour l'avenir » sur les successions de la Jeunesse socialiste est une énième initiative extrême qui aurait des conséquences désastreuses pour la Suisse et surtout pour Genève. Le projet soumis au peuple propose de taxer à 50 % les successions et donations de plus de 50 millions, pour reverser les recettes de cet impôt à une lutte « socialement juste » contre la crise climatique. En cas d'adoption, les estimations de l'AFC tablent sur une perte de 85 à 98 % du substrat fiscal. Cette initiative extrême engendre une insécurité juridique de par sa forme rétroactive et dissuade les personnes domiciliées à l'étranger de venir s'installer dans notre pays. Par ailleurs, la Suisse dispose déjà d'une politique climatique basée sur le principe du pollueur-payeur. Pour toutes ces raisons, les délégués ont rejeté cette initiative contre l'avenir à l'unanimité. Le PLR Genève s'engagera fermement dans la campagne contre cette dangereuse proposition.

La seconde initiative populaire fédérale, l'initiative service citoyen, a suscité de nombreux débats. Cette initiative prévoit que toute personne de nationalité suisse effectue un service au bénéfice de la collectivité et de l'environnement. Ce service serait accompli sous la forme du service militaire ou d'un autre service de milice équivalent reconnu par la loi. Malgré l'intérêt suscité par l'initiative et sa pertinence dans notre société où l'engagement pour la collectivité faiblit, les délégués ont rejeté l'initiative en relevant la complexité de sa mise en œuvre dans la situation face aux défis budgétaires actuels mais également les coûts très élevés liés aux assurances pertes de gain, et finalement la nécessité d'assurer un nombre suffisant de volontaires à l'armée. Les délégués ont rejeté l'initiative par 34 non contre 14 oui et 2 abstentions.

Côté objets cantonaux, le PLR Genève s'est prononcé à l'unanimité contre l'initiative 193 sur les soins dentaires, qui propose d'octroyer un chèque annuel « dentiste » de 300 francs à tous les bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie et de créer un poste additionnel de médecin-dentiste cantonal. Les coûts pour l'État seraient, une fois de plus, conséquents – 40 millions de francs par année – et disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus. Le contre-projet à cette initiative a lui aussi été rejeté par les délégués. Ce dernier demande de mettre en place une stratégie d'aide ciblée et un plan de législature par le gouvernement. Le contreprojet fixe également dans la loi le soutien financier aux mesures de prévention et de soins. Il a été rejeté par 34 non, 9 oui et 6 abstentions. En cas de double oui dans les urnes, les délégués préfèrent tout de même le contre-projet à la rigide et inefficace initiative.

Finalement, les délégués ont décidé de soutenir la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), qui permet l'ouverture de deux dimanches par année. La loi en votation protège les travailleurs, tout en apportant une bouffée d'air bienvenue en fin d'année pour les commerçants souffrant du commerce en ligne et de la concurrence de la France voisine. Les collaborateurs devront être volontaires et verront une valorisation de leurs heures de travail de +100% (au lieu des +50% de la loi fédérale). Les semaines de travail ne pourront par ailleurs pas dépasser les 42 heures. Le PLR Genève s'engagera clairement en faveur de cet objet lors de la campagne de votation.

OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1 : Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (Initiative service citoyen) » ? **NON**

Objet n°2 : Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (Initiative pour l'avenir) » ? **NON**

OBJETS CANTONAUX

Objet n°1 : IN 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » **NON**

Objet n°2 : Contreprojet à l'IN 193 pour des soins dentaires accessibles **NON**

Objet n°3 : Question subsidiaire : IN 193 ou contreprojet ? **CONTREPROJET**

Objet n°4 : Loi modifiant les heures d'ouverture des magasins (LHOM) **OUI**

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR!

 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

DOSSIER Initiative "pour l'avenir"

Le 30 novembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'initiative de la jeunesse socialiste, trompeusement intitulée « Pour une politique climatique sociale, financée de manière juste (initiative pour l'avenir) ». Ce texte n'a d'avenir que dans son intitulé. Derrière un slogan racoleur se cache une vision idéologique qui menace à la fois notre prospérité, notre compétitivité et, paradoxalement, la cause climatique qu'elle prétend défendre.

Le projet soumis au peuple propose de taxer à 50 % les successions et donations de plus de 50 millions, pour reverser les recettes de cet impôt à une lutte « socialement juste » contre la crise climatique. Outre la perte d'un important substrat fiscal, cette initiative dangereuse aurait pour conséquence de dissuader des personnes domiciliées à l'étranger de venir s'installer dans notre pays, voire d'engendrer le départ à l'étranger de contribuables concernés.

*Dans ce dossier, le **Nouveau Genevois** donne la parole à **Cyril Aellen, conseiller national**, qui nous expose les raisons pour lesquelles il convient de rejeter fermement cette initiative, et publie l'interview de **Pierre-Alain L'Hôte, Président de l'UAPG et de la FMB**, qui répond à nos questions sur les dangers que représente l'Initiative « Pour l'avenir », une initiative extrême qui aurait des conséquences désastreuses pour la Suisse et surtout pour Genève.*

DOSSIER

Initiative "pour l'avenir"

Une initiative qui met en péril l’avenir de notre pays



Par **Cyril Aellen**
Conseiller national

Le 30 novembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l’initiative de la jeunesse socialiste, trompeusement intitulée « Pour une politique climatique sociale, financée de manière juste (initiative pour l’avenir) ». Ce texte n’a d’avenir que dans son intitulé. Derrière un slogan racoleur se cache une vision idéologique qui menace à la fois notre prospérité, notre compétitivité et, paradoxalement, la cause climatique qu’elle prétend défendre. Cyril Aellen, conseiller national, nous expose les raisons pour lesquelles il convient de rejeter fermement cette initiative.

UNE MESURE EXCESSIVE ET CONTRE-PRODUCTIVE

L’initiative des jeunes socialistes n’y va pas par quatre chemins : elle souhaite mettre en place un impôt successoral de 50 % minimum sur les grandes fortunes. Une mesure radicale qu’aucun pays n’a jamais imaginé mettre en place tant elle est excessive et contre-productive. Elle repose sur une illusion : on pourrait construire un avenir radieux en captant la richesse de ceux qui ont réussi. Pourtant, l’histoire est remplie d’exemples où la confiscation des biens, dans une ampleur bien moindre pourtant, a produit l’effet inverse de celui escompté : fuite des capitaux, désertification économique, appauvrissement général.

Les initiants nous promettent une manne fiscale colossale et prétendent affectée au climat. Il n’en est rien. Mais les personnes fortunées sont souvent des entrepreneurs qui veulent produire et développer leurs activités. Elles ne restent pas immobiles. Elles se déplacent, elles investissent et elles s’exilent si l’impôt devient confiscatoire. Elles ne veulent pas

voir le fruit de leur travail et de leurs investissements disparaître dans les tréfonds d’un État vorace. En d’autres termes, lorsqu’on sacrifie des acteurs essentiels de notre prospérité sur l’autel de la jalousie sociale, on détruit les conditions de cette même prospérité.

LE SECTEUR PRIVÉ, UN ACTEUR CLÉ DE L’EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Même en admettant que ces fonds restent en Suisse, encore faudrait-il que l’État les utilise efficacement. Or, l’expérience enseigne le contraire. Combien d’écoles publiques attendent encore leur rénovation énergétique, pendant que le secteur privé, contraint par les coûts et stimulé par l’innovation, investit déjà depuis vingt ans dans l’efficacité énergétique ? La bureaucratie absorbe, dilue, ralentit. Chaque franc qui passe par l’appareil administratif perd en efficacité ce qu’il aurait pu produire directement entre les mains des citoyens et des entreprises.

« Réduire le défi climatique à une lutte de classes est une impasse. Le climat est un problème global qui exige coopération, innovation et ouverture. »

LA LIBERTÉ D’ENTREPRENDRE, UN SOCLE DE LA SUISSE

Les initiants brandissent la « justice sociale » comme justification ultime. Mais qu’y a-t-il de juste à punir systématiquement ceux qui réussissent alors qu’ils contribuent déjà largement plus que la moyenne aux finances publiques ? Aristote, déjà, nous avertissait : « La seule égalité juste est celle qui récompense l’effort et le mérite. » La gauche, en confondant égalité des droits avec l’imposition d’un égalitarisme injuste, nie cette vérité fondamentale. À force de vouloir niveler par le bas, on décourage l’initiative, on bride le travail, on sanctionne l’innovation.

La prospérité helvétique ne s’est pas construite avec des mesures radicales et contreproductives, mais sur un équilibre subtil et durable. Un équilibre qui laisse une place importante à la liberté

d’entreprendre, à une fiscalité raisonnable et à une solidarité responsable. C’est cette combinaison qui a permis à la Suisse de financer une formation de qualité, une santé solide, une sécurité enviée et une aide internationale respectée. Si demain, au prix d’une confiscation massive, chaque ménage gagnait le revenu moyen, notre pays perdrait à la fois sa force créatrice et sa base fiscale. L’égalitarisme absolu n’aboutirait qu’à l’appauvrissement collectif.

LE CLIMAT, UNE AFFAIRE DE TOUS

Enfin, réduire le défi climatique à une lutte de classes est une impasse. Le climat est un problème global qui exige coopération, innovation et ouverture. La Suisse doit jouer son rôle non en punissant ses propres acteurs économiques, mais en favorisant l’investissement privé, la recherche et la coopération internationale.

Comme l’écrivait Tocqueville, « le progrès ne vient pas de ceux qui détruisent, mais de ceux qui construisent ».

NON À UNE INITIATIVE MENAÇANTE

En prétendant œuvrer pour l’avenir, l’initiative de la jeunesse socialiste prépare en réalité un affaiblissement durable de notre pays. Elle menace notre prospérité, notre liberté et notre capacité à contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique. L’avenir de la Suisse ne se construira pas dans la jalousie et la spoliation, mais dans la liberté, la responsabilité et l’innovation. C’est cela, la véritable justice fiscale, climatique et sociale.



DOSSIER

Initiative "pour l'avenir"

INTERVIEW

Pierre-Alain L'Hôte

Président de l'UAPG et de la FMB



Notre invité, Monsieur Pierre-Alain L'Hôte, nous expose dans cette interview les dangers que représente l'Initiative « pour l'avenir », une initiative extrême qui aurait des conséquences désastreuses pour la Suisse et surtout pour Genève. Le projet soumis au peuple propose de taxer à 50 % les successions et donations de plus de 50 millions, pour reverser les recettes de cet impôt à une lutte « socialement juste » contre la crise climatique. Outre la perte d'un important substrat fiscal, cette initiative dangereuse aurait pour conséquence de dissuader des personnes domiciliées à l'étranger de venir s'installer dans notre pays, voire d'engendrer le départ à l'étranger de contribuables concernés.

1. LES PERSPECTIVES DE RECETTES DE L'INITIATIVE « POUR L'AVENIR » SONT-ELLES ILLUSOIRES ?

Celles et ceux qui attendent des recettes fiscales massives grâce à l'initiative de la Jeunesse socialiste vont être déçus. Dans les faits, un niveau de taxation aussi élevé provoquera l'effet inverse en poussant une majorité des personnes concernées à quitter le pays. Les recettes fiscales espérées seraient alors largement compromises. Avec le départ de ces contribuables, les collectivités publiques perdraient les montants versés chaque année au titre de l'impôt sur le

revenu et sur la fortune. Selon le Conseil fédéral, les pertes de recettes seraient de l'ordre de 2,8 à 3,7 milliards de francs. L'initiative mettrait en péril l'économie et le financement des services publics.

2. EST-IL RÉALISTE DE TAXER AINSI LES ENTREPRENEURS HÉRITIERS D'UNE ENTREPRISE FAMILIALE ?

Non, la fortune d'un entrepreneur, soit son outil de travail, n'est pas liquide. Elle est investie dans des équipements de production, des bâtiments, des véhicules, etc.,

tout ce qui est nécessaire pour faire fonctionner une entreprise qui est par ailleurs déjà taxée sur son résultat, comme ses actionnaires sur leur fortune.

3. LES ENTREPRISES HELVÉTIQUES SONT À 80% DES PME FAMILIALES, QUELLES SERAIENT POUR ELLES LES CONSÉQUENCES D'UNE ACCEPTATION DE CETTE INITIATIVE ?

Si l'initiative était acceptée, les entreprises familiales moyennes et grandes seraient fortement impactées puisqu'en cas de succession, la valeur

de l'entreprise est comprise dans la valeur du patrimoine transmis. En l'absence des liquidités nécessaires, les héritiers seraient contraints de vendre tout ou partie de la société familiale pour s'acquitter du montant de l'impôt. Les acheteurs suisses en mesure d'acquérir une entreprise de taille moyenne ou grande sont rares.

Ce sont des investisseurs étrangers, souvent focalisés sur le court terme, qui prendraient le relais, avec potentiellement des restructurations ou des délocalisations comme résultat.

Des cessations d'activité pourraient aussi se produire. Les emplois, les fournisseurs locaux, le savoir-faire seraient menacés. Empêcher une transmission d'entreprise au sein de la famille, c'est créer une rupture.

L'acceptation de l'initiative pourrait engendrer aussi une influence négative sur les investissements et décourager l'innovation. Cela mettrait sous pression les PME qui privilégient la stabilité et le développement à long terme. C'est une vraie menace pour la pérennité des entreprises suisses.

4. LA CRAINTE DE L'ACCEPTATION DE CETTE INITIATIVE PAR LE PEUPLE, NOTAMMENT SA CLAUSE DE RÉTROACTIVITÉ, A-T-ELLE DÉJÀ EU DES RÉPERCUSSIONS AU SEIN DES ENTREPRISES HELVÉTIQUES ?

Les exemples étrangers sont révélateurs. Après une hausse modérée de l'impôt sur la fortune et les dividendes, la Norvège ne peut que constater le départ d'un nombre élevé de contribuables aisés. Le Royaume-Uni connaît une situation similaire. Il ne faut pas se voiler la face : un entrepreneur à la tête d'une grande entreprise familiale, dont la transmission pourrait représenter une facture fiscale de centaines de millions, voire d'un milliard de francs, ne resterait pas en Suisse si l'initiative était acceptée. Peter Spuhler, propriétaire de Stadler Rail, a clairement indiqué dans les médias qu'il quitterait le

pays. Les impôts qu'il paie chaque année partiraient avec lui.

Jusqu'ici, la Suisse n'a pas encore franchi la ligne rouge mais cette initiative est celle de trop. Même si le Conseil fédéral a confirmé que les mesures visant à prévenir l'évitement fiscal, notamment en ce qui concerne les départs de Suisse, ne seront pas rétroactives afin de préserver une certaine sécurité juridique pour les personnes concernées, j'entends une montée des inquiétudes face à cette initiative extrême qui aurait un impact néfaste en cas d'acceptation.

5. À PLUS GRANDE ÉCHELLE, QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES POUR NOTRE PAYS ?

La Suisse serait perdante sur tous les fronts, économie, finances publiques, politique climatique. L'initiative mettrait en péril la continuité de la gestion entrepreneuriale et la planification de la relève pour les PME familiales, qui constituent une part essentielle du tissu économique de notre pays. Les PME ont en effet un poids décisif en tant qu'employeurs ainsi qu'en termes d'innovation et de formation. En poussant de nombreux contribuables à l'exil, l'initiative ferait perdre des milliards au détriment du financement des prestations à la population. Prenons l'exemple de Genève, canton dans lequel l'équilibre fiscal est particulièrement fragile. Une petite minorité de contribuables financent une grande part des

prestations publiques. Le départ de quelques-uns d'entre eux aurait de lourdes conséquences pour toute la population. Avant même la votation, l'initiative diminue déjà l'attractivité de la Suisse. Les personnes qui pourraient envisager de s'installer dans notre pays en sont dissuadées.

Enfin, cette initiative n'améliorerait en rien la politique climatique de la Suisse, mais obligerait l'État à engager des dépenses inutiles et inefficaces, au détriment des efforts entrepris jusqu'à présent. La Suisse mène aujourd'hui une politique climatique qui repose sur le principe du pollueur payeur.

6. QUELS CHANGEMENTS IMPORTANTS AVEZ-VOUS PU CONSTATER AU SEIN DES ENTREPRISES QUE VOUS REPRÉSENTEZ CES DERNIÈRES ANNÉES, NOTAMMENT DANS LES INVESTISSEMENTS ET LES MESURES PRISES, AFIN D'ATTEINDRE L'OBJECTIF « NET ZÉRO » D'ICI 2050 ?

Les entreprises suisses sont conscientes de leur responsabilité environnementale et s'engagent concrètement, que ce soit par des investissements dans l'efficacité énergétique, la transition vers les énergies renouvelables ou la modernisation des infrastructures. Les résultats sont probants. Ce sont par des mesures incitatives qui permettent de limiter les coûts tout en garantissant la compétitivité des entreprises que l'objectif net zéro sera

atteint, pas par une fiscalité punitive et une intervention massive de l'État.

La lutte contre le dérèglement climatique n'est qu'un vernis pour les initiants. Leur projet n'épargne pas, par exemple, des sociétés actives dans la production de trains, qui permettent de réduire l'empreinte carbone de nos déplacements. Ces entreprises devraient aussi passer sous le joug de l'impôt.

7. COMMENT QUALIFIER L'INITIATIVE DES JEUNES SOCIALISTES ?

Cette initiative est illusoire, risquée et juridiquement contestable. Illusoire, car les recettes attendues ne seront pas au rendez-vous. Risquée, car elle menace directement les entreprises familiales. Elle est enfin contraire à des principes constitutionnels comme celui de l'universalité de l'impôt. On estime qu'en Suisse quelque 2500 contribuables seraient concernés par cette taxation massive. Cibler un groupe si restreint avec une mesure aussi lourde n'est ni juste ni efficace.

Dans le contexte actuel de grande instabilité et d'incertitude, avec des tensions géopolitiques majeures, des conflits commerciaux et un affaiblissement du multilatéralisme, nous n'avons vraiment pas besoin de ce coup de massue supplémentaire.



Par Jacques Béné

Député au Grand Conseil
et auteur du projet de loi initial

Pour un commerce genevois plus fort : votons OUI à la loi 11715

Le 30 novembre prochain, nous avons l'opportunité de soutenir concrètement notre économie locale en acceptant la loi 11715, qui autorise l'ouverture des commerces deux dimanches par an, en plus du 31 décembre déjà acquis. Ce projet, mesuré et équilibré, répond à une réalité économique urgente : le commerce genevois souffre. Jacques Béné, député au Grand Conseil et auteur du projet de loi initial, nous présente l'importance de permettre à nos commerçants d'être plus concurrentiels.

LE COMMERCE GENEVOIS SOUFFRE

Il souffre de la concurrence frontalière, où les horaires sont plus souples. Il souffre de l'essor du commerce en ligne, accessible 24h/24. Et il souffre encore des séquelles de la pandémie de Covid. Dans ce contexte, permettre deux dimanches d'ouverture par an n'est pas une révolution, mais une respiration.

L'expérience menée en 2019 et 2020 a été concluante : ces ouvertures ont généré une activité supplémentaire, et non un simple déplacement du chiffre d'affaires. Les analyses de plaques d'immatriculation ont confirmé l'attractivité de ces dimanches, attirant des clients vaudois et français. C'est un gain net pour nos commerçants, en particulier les plus petits, qui peinent à rivaliser avec les grandes enseignes ou les plateformes numériques.

ENCADRER LE TRAVAIL DOMINICAL SANS LE GÉNÉRALISER

Contrairement à certaines idées reçues, cette loi ne généralise pas le travail dominical. Elle l'encadre strictement : sur la base du volontariat, sans allongement de la durée hebdomadaire de travail, et avec des compensations supérieures aux exigences fédérales. À Genève, les salariés bénéficient d'une majoration de 100 %, bien au-delà du minimum légal de 50 % qu'impose la loi fédérale sur le travail.

Aujourd'hui, toute ouverture dominicale est bloquée par l'exigence d'une convention collective de travail (CCT) étendue. Or, cette CCT a été résiliée en 2017 par les syndicats, rendant toute avancée impossible. Il est temps de sortir de cette impasse. Le Conseil d'État lui-même propose de revenir à une solution fondée sur les usages, qui garantissent déjà des conditions avantageuses pour les employés.

UNE RÉPONSE PRAGMATIQUE SOUTENUE PAR LES PETITS COMMERÇANTS

Ce projet de loi ne vise pas à déréguler, mais à adapter. Il offre une réponse pragmatique, soutenue par les petits commerçants, par une partie significative des travailleurs – notamment les étudiants – et par tous ceux qui souhaitent voir Genève rester une ville dynamique et attractive.

SOUTENONS NOTRE TISSU ÉCONOMIQUE ET VOTONS OUI

Ne laissons pas notre canton s'enliser dans l'immobilisme. Pour soutenir notre tissu économique, pour offrir des opportunités de travail ponctuel, pour répondre aux attentes des consommateurs et des commerçants : **votons OUI à la loi 11715.**



EUROPE

Bilatérales III : un investissement stratégique pour notre avenir



Par Arnaud Midez

Economiesuisse,
responsable de projets
économie extérieure

Le Nouveau Genevois invite Arnaud Midez, d'Economiesuisse, à nous parler des Bilatérales III. Ces accords ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour préserver notre compétitivité, stimuler l'innovation, garantir la prospérité et préparer l'avenir. Dans une Europe en mouvement, l'immobilisme équivaut à un recul. Les Bilatérales III modernisent un modèle qui a fait ses preuves et garantit à la Suisse un investissement stratégique pour l'avenir.



Chaque jour, des milliers d'entreprises et de travailleurs vivent de la fluidité des échanges avec l'Union européenne (UE). De Genève au Tessin, en passant par Bâle, les régions frontalières illustrent l'importance de relations stables et fiables : exportations, accès à la main-d'œuvre, transports,

agriculture ou encore coopération en matière de sécurité. Ces acquis n'ont rien d'abstrait, ils structurent notre prospérité.

Depuis vingt-cinq ans, les Bilatérales I et II offrent à la Suisse un accès inédit au marché intérieur européen. Aucun autre État tiers

ne bénéficie d'une telle ouverture sans être membre de l'UE. Ce modèle sur mesure a soutenu notre dynamisme économique, notre capacité à innover et la prospérité de notre pays.

« La libre circulation n'est pas une ouverture sans limites, mais une immigration de travail, encadrée par nos règles et indispensable à l'économie. »

MODERNISER UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Les Bilatérales III ne remplacent pas ce modèle, elles le modernisent. Comme un smartphone qu'il faut mettre à jour pour rester performant, nos accords doivent l'être pour rester opérationnels. Ce paquet prévoit la réintégration de la Suisse aux programmes de recherche européens et aux financements associés, dont Horizon Europe – la « Champions League » de la recherche. Il comprend aussi un accord sur l'électricité, essentiel à la sécurité d'approvisionnement, et un sur la santé centré sur la sécurité sanitaire, qui renforcera la coordination avec nos voisins en cas d'épidémie. Enfin, l'intégration dans l'espace commun de sécurité alimentaire supprimera des obstacles et évitera de nouvelles entraves pour l'agro-alimentaire.

Autre avancée : le mécanisme de règlement des différends, qui permettra à la Suisse de défendre, en cas de litige, ses droits devant un tribunal arbitral paritaire – loin des caricatures sur un prétendu diktat des juges étrangers.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET LEÇONS DU BREXIT

Contrairement à un simple accord de libre-échange, qui réduit surtout les droits de douane, les Bilatérales donnent à la Suisse un accès direct au marché intérieur européen. Nos entreprises bénéficient ainsi des mêmes règles que leurs concurrentes de l'UE, sans lourdeurs administratives supplémentaires. Le Brexit l'a montré : depuis la sortie du Royaume-Uni, environ 20 000 PME britanniques – une sur six –

ont cessé d'exporter vers l'UE, découragées par les retards et la paperasse. Le libre-échange seul ne suffit pas.

LE PRIX D'UN RENONCEMENT

Que se passerait-il si la Suisse tournait le dos à la voie bilatérale ? Selon une récente étude de BAK Economics, l'abandon de la voie bilatérale réduirait le PIB de 7,1 % d'ici 2045, et le PIB par habitant de 4,7 %. Entre 2028 et 2045, la perte cumulée atteindrait 685 milliards de francs – soit 45 700 francs par habitant. Les effets seraient durables : plus de barrières, moins d'innovation, des emplois en danger. La compétitivité du pays serait directement affaiblie.

PAS D'ADHÉSION CACHÉE

Avec le nouveau paquet sur la table, certains critiques agitent le spectre d'une « adhésion passive ». C'est faux. La reprise dynamique du droit européen est strictement limitée à six accords d'accès au marché sur les plus de 140 traités bilatéraux que nous avons avec l'UE. Cela signifie simplement que lorsque les règles évoluent dans ces domaines précis, la Suisse les adapte aussi, afin que nos entreprises continuent à jouer avec les mêmes règles que leurs concurrentes européennes. Pas plus. Et en tout temps, le Parlement conserve ses prérogatives, et le peuple garde son droit de référendum. La Suisse choisit donc les domaines d'accès au marché et adapte ses règles lorsque cela sert ses intérêts.

LIBRE CIRCULATION : UN COMPROMIS ÉQUILIBRÉ

Sur la libre circulation, les résultats sont clairs : les mesures de protection salariale sont maintenues, renforcées et reconnues par l'UE. S'y ajoute une clause de sauvegarde, sorte de frein à l'immigration en cas de tensions graves, que la Suisse peut décider d'activer de manière autonome. La libre circulation n'est pas une ouverture sans limites, mais une immigration de travail, encadrée par nos règles et indispensable à l'économie.

UNE MISE EN ŒUVRE PRAGMATIQUE

Si la négociation avec Bruxelles a abouti à un paquet solide, la mise en œuvre interne sera décisive. Elle doit rester simple, adaptée aux besoins des entreprises et éviter toute surcharge administrative (voir encadré).

CHOISIR L'AVENIR

Dans un contexte international marqué par les tensions commerciales et les crises géopolitiques comme énergétiques, le vrai risque n'est pas ce paquet, mais son échec. Le statu quo est une illusion : l'UE a clairement indiqué que la voie bilatérale ne pourra se poursuivre qu'avec des accords actualisés. Or, dans une Europe en mouvement, l'immobilisme équivaut à un recul. Les Bilatérales III ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour préserver notre compétitivité, stimuler l'innovation, garantir la prospérité et préparer l'avenir.

BILATÉRALES III : MISE EN ŒUVRE INTERNE – LES PRIORITÉS

La mise en œuvre interne doit rester pragmatique et dépourvue de bureaucratie inutile. Les priorités sont claires :

- **Simplicité** : la transposition doit être concise et cohérente, répondre aux besoins de l'économie et éviter toute mesure sans lien avec les textes négociés.
- **Marché du travail libéral** : les treize mesures de protection salariale négociées entre partenaires sociaux doivent être adoptées en bloc, tandis que la mesure 14 sur la protection contre le licenciement doit être écartée.
- **Clause de sauvegarde** : ses modalités d'application, notamment les recours cantonaux, doivent être définies avec précision. Les partenaires sociaux doivent y être associés de manière systématique. Les mesures relatives à la clause de sauvegarde ne doivent s'appliquer qu'au seul champ d'application de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).
- D'autres aspects liés à la reprise dynamique du droit et à la mise en œuvre interne figurent dans la **réponse complète à la consultation**.
- Une recommandation définitive de vote sera arrêtée une fois les délibérations parlementaires terminées.

EUROPE

Les démocraties cherchent leur souffle



Par Jacques-Simon Eggly

Ancien conseiller national

L'avenir de l'Europe dans ce monde secoué dépendra de plusieurs facteurs, notamment son action politique, sa performance économique, sa dissuasion militaire, mais également son socle de valeurs fondamentales comme la démocratie, le respect du droit international, la défense des règles humanitaires, l'engagement pour l'action multilatérale en faveur de la paix.

La Suisse est partie prenante de cet avenir européen. En concluant des accords charpentés avec l'Union européenne, la Suisse ne jouera pas seulement la carte indispensable de ses intérêts mais elle conclura aussi, implicitement, un pacte de valeurs et de civilisation.

UN HÉRITAGE DE LA GRÈCE ANTIQUE

J'ai toujours pensé que la connaissance de l'histoire aide à l'analyse du présent. C'est une raison pour laquelle une diminution de l'enseignement de l'histoire au profit d'apprentissages plus actuels serait une grave erreur.

S'il est un héritage qui a marqué l'Europe, c'est bien celui de la Grèce antique. Et sans les victoires grecques contre les Perses en 490 et 480 avant JC, serions-nous ce que nous sommes ? Je ne le pense pas. Il est admis aussi que sont nées, là-bas, les prémices de la démocratie.

Les meilleurs périodes pour les cités grecques ont été celles où elles ont collaboré, s'unissant dans les échanges économiques et s'alliant dans l'action défensive. Évidemment, nous sommes davantage les enfants d'Athènes que de Sparte. Et c'est bien leur rivalité provoquant les guerres fratricides du Péloponnèse qui ont affaibli ces cités ; au point que la puissance monarchique macédonienne n'a plus eu qu'à les vassaliser, avant de passer les témoins à Rome. Dans ce déclin, la dérive d'Athènes vers une politique impériale et de domination a joué un grand rôle. Elle a contribué à enterrer le modèle dont elle était porteuse. Elle avait inventé la démocratie ; elle en a porté le deuil durant des siècles. Mais ce qu'elle avait semé, de graines philosophiques, politiques, littéraires, artistiques est parvenu jusqu'à nous. Ne pas en cultiver la connaissance serait d'une rare stupidité.

L'EUROPE, SES CONFLITS ET SA RECONSTRUCTION

L'histoire européenne fait penser aux anciennes cités grecques. Que de confrontations, dynastiques puis nationales entre ses composantes. Pensons aux guerres franco-anglaises puis franco-allemande. Mais, au moins, il y a eu une Europe des intellectuels, des artistes, des philosophes, des penseurs politiques, économistes. L'Europe comme telle avait un héritage en commun, dans sa diversité et ses complémentarités. Elle n'a pas su, pour autant, éviter les pires dérives de fureur et de sang. Elle en a pris conscience, enfin, au lendemain de l'épouvantable guerre mondiale. Elle s'est reconstruite sur des valeurs démocratiques, en s'appuyant sur la puissance devenue dominante mais démocratique des États-Unis. Les années qui ont suivi ont confirmé cette prééminence américaine ; rempart contre une Union soviétique rêvant d'asservir toute l'Europe ; comme elle le fit avec les pays européens de l'Est.

« L'histoire européenne fait penser aux anciennes cités grecques. Que de confrontations, dynastiques puis nationales entre ses composantes. »

UN ÉLAN EUROPÉEN NOUVEAU

Toutefois, un élan européen nouveau a surgi. Des États européens, si longtemps ennemis, ont créé une dynamique et une construction développant d'étroites collaborations. Comment banaliser cette réunion de pays en recherche de prospérité commune et porteurs de valeurs démocratiques retrouvées et proclamées ? Certes, l'équilibre entre le respect des souverainetés nationales et la consolidation d'institutions européennes est difficile à maintenir. D'où des tensions et des réticences souverainistes dans plusieurs pays. Quant à la Suisse, le souci de préserver ses institutions démocratiques, si particulières et essentielles à son identité nationale, l'amène à une oscillation entre distance et arrimage européen.

Bon, mais le monde bouge et est secoué. Les modèles démocratiques portés par

l'Europe sont-ils en voie d'affaiblissement ? Et si la dérive de Trump, par imprégnation des cerveaux, était aussi dangereuse que les menaces de Poutine ?

L'AVENIR DE L'EUROPE À UN MOMENT CRUCIAL

Ou pour dire les choses autrement : L'Europe est-elle en voie d'affaiblissement irrémédiable à tous égards, faute d'avoir suffisamment d'unité ; mais aussi parce qu'elle manquerait d'un attachement viscéral à ses valeurs démocratiques ? Non ce n'est pas une interrogation en l'air. Des enquêtes d'opinion semblent indiquer cet affaiblissement de conviction et d'attachement. Cela pourrait devenir grave. L'avenir de l'Europe, de son poids, de son rayonnement et de son influence dans ce monde secoué dépendra de plusieurs facteurs. Il faut qu'elle soit cohérente, forte dans la parole et l'action politique. Il faut

qu'elle soit économiquement performante et militairement dissuasive. Il faut qu'elle soit porteuse de valeurs fondamentales : démocratie, respect du droit international, défense des règles humanitaires, engagement pour l'action multilatérale en faveur de la paix.

LA SUISSE, PARTIE PRENANTE DE L'HISTOIRE EUROPÉENNE

À cela, la Suisse est partie prenante. La connaissance de l'histoire, l'analyse du présent et la responsabilité pour l'avenir demandent une marche dans ce sens, les yeux ouverts et le pas décidé. En concluant des accords charpentés avec l'Union européenne, la Suisse ne jouera pas seulement la carte indispensable de ses intérêts mais elle conclura aussi, implicitement, un pacte de valeurs et de civilisation.



L'insécurité ne saurait être une fatalité

Genève est le deuxième canton affichant le taux d'infractions le plus élevé de Suisse. Fort de ce constat, le Grand Conseil a adopté une motion afin d'inviter le Conseil d'État à agir dans les plus brefs délais pour adopter des mesures de sécurité, notamment pour prévenir le home-jacking. Vincent Subilia, député au Grand Conseil, nous en résume les mesures.



Par Vincent Subilia
Député au Grand Conseil

C'est un lieu commun que de le rappeler : la sécurité constitue notre première liberté ; elle est également une priorité, aux yeux du PLR.

FORTE AUGMENTATION DES BRIGANDAGES À GENÈVE

Or, force est de constater que la situation sécuritaire s'est passablement détériorée à Genève ; les statistiques en attestent, et les derniers épisodes de violence urbaine en apportent une démonstration cinglante (et sanglante, fort malheureusement). Ainsi, Genève est le deuxième canton affichant le taux d'infractions le plus élevé de Suisse. Parmi les actes particulièrement répréhensibles qui contribuent à ce triste palmarès, les brigandages y ont augmenté de 68% entre 2023 et 2024.

UNE ACTION FORTE CONTRE LE HOME-JACKING

Fort de ce constat alarmant, il importait d'agir, avec détermination et célérité. C'est ainsi que nous avons rédigé conjointement avec notre Président Pierre Nicollier et déposé en urgence le 28 août dernier une motion exigeant du canton qu'il agisse avec fermeté contre les brigandages, et en particulier cette déclinaison excessivement odieuse qu'en est le « home-jacking ».

DES MESURES CONCRÈTES

A teneur de cette motion, le Conseil d'État est invité à adopter sans délai un train de mesures concrètes pour rétablir la situation, plus précisément :

- à augmenter immédiatement les ressources opérationnelles sur le terrain pour lutter contre le « home-jacking », en redéployant les effectifs, si nécessaire en déléguant la

sécurisation des événements non essentiels ou même en réduisant l'étendue de certaines autorisations d'événements sur la voie publique ;

- à mettre en place le système de Recherche automatisée de véhicules et surveillance du trafic (RVS), basé sur des caméras de lecture automatique des plaques d'immatriculation, en vue d'identifier les véhicules faisant l'objet de recherches ; ce système est déjà en usage en Suisse, notamment à Berne où il a apporté la démonstration de son utilité.
- à restreindre les capacités de passage aux frontières durant la nuit ;
- à faciliter les projets de vidéo-surveillance dans les communes qui le souhaitent ; et
- à étendre les contrats locaux de sécurité en collaboration avec les polices municipales.

La sécurité constitue le fondement d'une démocratie fonctionnelle ; il n'y a pas de fatalité en matière d'insécurité. Cette action forte contre le home-jacking est indispensable et s'inscrit dans le combat mené depuis toujours pour garantir la sécurité des habitants de tout notre canton.

LA CLASSE POLITIQUE UNANIME

La classe politique genevoise dans sa large majorité semble en avoir pris (enfin) conscience, puisque notre motion a été adoptée par une majorité de voix ; il s'agira désormais de s'assurer que son dispositif soit rapidement mis en œuvre.

Nous le répétons : notre sécurité est une priorité. Et l'insécurité ne saurait être une fatalité.



GENÈVE

La patinoire du Trèfle-Blanc

Regards croisés de Philippe Baechler, président du GSHC, et de Pierre Nicollier, président du PLR Genève



Par Pierre Nicollier Président du PLR Genève
et Philippe Baechler, Président du GSHC

Le 25 septembre 2025, le Grand Conseil a voté un crédit d'investissement de 275 millions pour la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc. Le Nouveau Genevois vous propose à cette occasion une interview croisée de Philippe Baechler, président du GSHC, et Pierre Nicollier, président du PLR Genève.

Questions à Philippe Baechler, Président du GSHC
Questions à Pierre Nicollier, Président du PLR GE

La nouvelle patinoire est-elle essentielle pour l'avenir du GSHC ?

PB : Absolument. La construction de la patinoire du Trèfle Blanc doit permettre au GSHC de rester dans l'élite suisse du hockey. Les Vernets sont vétustes et ne répondent plus aux exigences de la Ligue Nationale tant pour le public que pour le club. Elle n'est tolérée qu'à titre provisoire grâce à la perspective d'une nouvelle surface de glace à Genève d'ici 2030.

Quelle capacité est prévue pour la nouvelle enceinte et quelles améliorations concrètes par rapport aux Vernets ?

PB : La nouvelle patinoire du Trèfle Blanc aura une capacité de 8'500 places, supérieure aux 7'135 places de la patinoire des Vernets, nous rapprochant de la moyenne suisse. Elle offrira une expérience radicalement différente pour les spectateurs avec une excellente visibilité, des espaces de restauration, des loges et une

accessibilité renforcée, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Pour les joueurs, la patinoire offrira des installations conformes aux exigences de la Ligue et un cadre sportif adapté pour l'entraînement, la formation et la compétition de haut niveau.

Où en est concrètement le projet ?

PN : Le Grand Conseil a voté le 25 septembre un crédit d'investissement de 275 millions dont 253 millions pour les deux patinoires du complexe. La patinoire seule coûte environ 5 millions de francs de plus que des projets similaires en Suisse. La Confédération contribuera pour un montant de 4 millions et la Fondation des parkings financera la création de presque 1'000 places pour les voitures ainsi que 244 places motos pour un montant de 98,8 millions.

Pourquoi avoir exprimé de la colère au printemps ?

PN : Les coûts initiaux présentés par le Conseiller d'État en 2021 à l'issue du concours d'architecture se montaient à 150 millions de francs avec une mise en fonction en 2028. En avril 2025, le même

Conseiller d'État annonçait 293 millions avec une mise en exploitation en 2030. Le PLR estime que le projet est central pour le canton mais que sa gestion ainsi que sa communication par le canton ont été calamiteuses.

Quel sera le modèle économique de gestion de la patinoire ?

PB : L'État restera propriétaire de la patinoire. Une société anonyme publique jouera le rôle de gestionnaire de cette nouvelle patinoire. Le GSHC versera un loyer comme exploitant des lieux liés à son sport d'élite (y compris l'académie, des events, la restauration, les boutiques, etc.). La Ville de Lancy devrait prendre en charge l'exploitation de la deuxième patinoire, selon les dernières informations connues sur le dossier. Le modèle économique doit encore être affiné, mais l'objectif annoncé par le canton reste une exploitation financièrement équilibrée qui ne coûtera rien aux contribuables du canton.

En quoi la nouvelle patinoire renforcera-t-elle la formation des jeunes du GSHC et le développement du hockey genevois ?

PB : La patinoire offrira une seconde glace dédiée spécialement aux entraînements des sports de glace, à la formation des 150 juniors élite de notre académie, aux écoles et aux clubs amateurs (environ 1500 licenciés sur le canton). Ceci garantira un accès à des installations modernes et adaptées à leurs besoins, créant un véritable pôle sportif régional pour nos jeunes.

Comment la patinoire sera-t-elle intégrée dans la vie locale ?

PN : La patinoire du Trèfle-Blanc offrira des espaces publics, un restaurant et accueillera diverses activités sportives et culturelles au-delà du hockey sur glace. Son emplacement stratégique permettra aux habitants du Grand Genève un accès

particulièrement aisé avec deux lignes de tram, le Léman Express ainsi qu'un accès routier et des parkings à disposition, sans compter la mobilité douce bien entendu.

Et finalement, comment se présente la saison 2025-26 ?

PB : La saison 2025-26 du GSHC s'annonce sous le signe du renouveau avec un nouvel effectif (12 nouveaux joueurs), renforcé notamment par le retour de plusieurs joueurs cadres formés au club. Après nos deux titres majeurs de 2023 (Champion Suisse) et 2024 (Champion d'Europe), l'année 2025 n'a pas été à la hauteur de nos attentes et donc, nous nous devions cet été de tout mettre en œuvre pour retrouver notre compétitivité et surtout l'ADN du GSHC. Un nouveau titre majeur avec ce nouveau groupe de joueurs reste l'objectif d'ici les trois prochaines saisons.



Retour sur l'Université d'été 2025 du PLR

Comme chaque année, le PLR Genève organise son Université d'été pour le plus grand plaisir des membres (et des JLR qui en font le rapport). Dans un climat où le multilatéralisme est mis à mal, que peut faire Genève ? et la Suisse ? Notre attractivité et notre prospérité sont-elles menacées ? Quelles opportunités la politique sportive à Genève présente-t-elle dans ce cadre ? C'est ce à quoi

ont répondu les diverses personnalités, bien connues du sillage politique genevois, au travers de divers ateliers à l'occasion de l'édition 2025 de l'Université d'été du PLR Genève. Les Jeunes Libéraux-Radicaux que nous sommes tenteront modestement de vous retranscrire, cette année encore, la richesse et l'intensité des débats qui font la force d'un parti comme le nôtre. Bonne lecture !



RELATIONS SUISSE-UE – BILATÉRALES III

Par Alexis Couniniotis, Vice-président JLR GE, conseiller municipal

Quel avenir pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne ? Cette question épineuse fait réagir, parfois vivement. Depuis la publication en début d'été des quelques milliers de pages issues des négociations des Bilatérales III, d'aucuns répandent des fantaisies à foison dans l'espoir de susciter l'hostilité de la population à l'égard de l'accord. Certaines peuvent prêter à sourire, comme l'histoire de l'agent européen qui viendrait

in corpore contrôler la culture de nos vignes et amender nos agriculteurs.

Afin de nous armer des outils nécessaires à convaincre la population et répondre à nos détracteurs, nos Conseillers nationaux Simone de Montmollin et Cyril Aellen ont mis sur pied l'atelier de l'Université d'été sur le thème des Bilatérales III. Factuels, concrets et éloquents, tous deux ont su répondre aux diverses inquiétudes et incompréhensions qui régnaient. Dans cet article, trop bref pour récapituler l'ensemble des discussions, nous reviendrons sur quelques points saillants, à savoir la migration

et la reprise dynamique du droit européen.

L'immigration au cœur du débat public

Le sujet de la migration reprend de l'ampleur dans le débat public à la lumière de l'initiative « 10 millions », qui se veut le dernier rempart face à l'afflux de migrants en Suisse. Or, l'adoption d'un tel projet aurait des effets catastrophiques sur la politique migratoire de la Suisse : la résiliation des accords Schengen et Dublin, l'un consacrant notamment le principe de libre circulation et la coopération étroite avec les États membres et associés de l'UE dans les domaines de la justice et l'asile, l'autre permettant de garantir qu'une demande d'asile soit traitée par un seul État, au hasard, l'Italie, la Grèce ou l'Espagne, sans qu'elle n'ait à être réexaminée. Au titre de nation devant systématiquement réexaminer chaque demande, l'exemple britannique parle de lui-même.

Reprise dynamique du droit et souveraineté

démunie face à une éventuelle hausse soudaine de l'immigration. L'accord prévoit effectivement une clause de sauvegarde sur la libre circulation permettant de limiter temporairement l'immigration en réponse à des seuils spécifiques de nouveaux citoyens UE/AELE, qui représentent 95% des étrangers venus travailler.

Reprise dynamique du droit et souveraineté

Aussi, le principe de reprise dynamique du droit fait-il jaillir les souverainistes en nous. Quelle fut la surprise de certains quand ils ont appris que ce mécanisme existait déjà. Pour rappel, il implique que la Suisse reprend le droit européen dans les domaines circonscrits par l'accord, sous réserve d'un recours au droit de veto dont nous disposons.

Un tribunal arbitral paritaire

En cas de conflit, un tribunal arbitral paritaire est mis en place. Chacune des parties nomme un arbitre. Les arbitres nommés choisiront conjointement un troisième

arbitre neutre avec qui trancher le litige en qualité de tribunal collégial. D'éventuelles mesures compensatoires (notamment financières) pourront être adoptées en faveur de la partie lésée par le déséquilibre engendré par un non-respect de l'accord. Ce mécanisme de résolution des conflits s'écartera radicalement de l'image perpétuée selon laquelle la Cour de Justice interviendrait de manière incisive dans les décisions rendues en Suisse. Son rôle se limite effectivement à l'interprétation des normes européennes dont devront s'inspirer les tribunaux suisses lorsqu'ils seront amenés à appliquer le droit européen.

Les Bilatérales III, un partenariat avec l'UE

Si nous n'avons abordé que quelques points des Bilatérales III, il s'agit d'un accord global qu'il faut apprécier dans son ensemble. Contrairement à certains slogans fringants, cet accord n'est pas une cession de notre souveraineté, ni une adhésion cachée à l'Union européenne, mais un véritable compromis et une vision

d'avenir sur le développement de nos relations avec notre partenaire économique principal, avec qui nous partageons des valeurs et une culture. Au-delà d'être nécessaire pour nos PME, ce rapprochement intervient dans un contexte où le multilatéralisme est mis à mal, là où il est nécessaire de créer de la stabilité et de la prévisibilité pour l'avenir. Ursula von der Leyen dirait : « creating certainty in uncertain times ». Soutenons la coopération Suisse-UE et luttons contre les velléités isolationnistes néfastes à la prospérité de notre pays !



POLITIQUE SPORTIVE À GENÈVE

Par Alice Emery
Secrétaire des JLR GE

La réflexion lors de notre atelier d'Université d'été consacré au sport s'est structurée autour de trois axes prévus pour guider les échanges : la liberté, la cohésion et l'innovation. Ce cadre a permis de rassembler et d'organiser les nombreuses idées des participants. Les interventions éclairantes de Jean-Pierre Pasquier, conseiller administratif à Onex en charge notamment du sport, et de Stefano Bellingeri, membre du comité de l'initiative « Pour une politique sportive ambitieuse à Genève » et engagé au sein du PLR Ville de Genève, ont enrichi cette démarche. Leur expérience et leur engagement rappellent l'importance d'inscrire dans la Constitution cantonale une véritable stratégie sportive,

pensée comme un projet global : renforcer les infrastructures, soutenir à la fois le sport de masse et le sport d'élite, et encourager la complémentarité entre acteurs publics et privés.

Partenariats public-privé facilités

Les échanges en lien avec le sous-thème liberté ont mis en avant la nécessité de moderniser et de financer les infrastructures à travers des partenariats public-privé facilités, en mobilisant également les communes et en envisageant la création d'un fonds intercommunal. L'objectif est de garantir une gouvernance plus flexible et une meilleure intégration des acteurs privés, disposés à investir si les procédures sont simplifiées.

Concernant la cohésion, les participants ont insisté sur l'importance de promouvoir une pratique sportive

régulière dès l'école. Parmi les propositions : adapter l'offre aux horaires scolaires et parascolaires, instaurer de courtes activités quotidiennes, mais aussi valoriser le rôle des associations locales et du bénévolat, par exemple en organisant des journées sportives dans les communes ou en initiant les élèves à l'engagement associatif en collaboration avec le DIP.

Axe de l'innovation

Enfin, les discussions autour de l'axe innovation ont montré qu'il pouvait être un levier essentiel pour renforcer l'attractivité internationale de Genève. Les propositions ont mis en avant l'organisation d'événements sportifs majeurs, la simplification des démarches administratives pour les événements déjà existants (comme le SailGP), le développement de partenariats avec les organisations internationales actives dans la technologie et la coordination des infrastructures pour offrir une plus grande diversité de sports pour tous.

Genève, une capitale sportive

Au terme de cet atelier, une idée s'impose : faire de Genève une capitale sportive durable et ouverte. Mais au-delà des enjeux locaux, cette ambition porte aussi une dimension internationale. Avec l'initiative « Pour une politique sportive ambitieuse à Genève », notre canton affirme sa volonté de rester une place forte, ouverte aux coopérations et capable d'attirer des acteurs du monde entier. Dans un contexte international marqué par les tensions, le sport apparaît comme un langage universel qui renforce l'image et l'influence de Genève. C'est cette vision que nous défendons : une Genève sportive, internationale et tournée vers l'avenir.

GENÈVE INTERNATIONALE : L'HEURE DE VÉRITÉ

Par Lorenzo Impellizzeri
Membre du Comité des Jeunes Libéraux-Radicaux

Introduction

Lors d'un atelier consacré à l'avenir de la Genève internationale, Fabrice Eggly, directeur de la Fondation pour Genève, et Francine de Planta, députée et vice-présidente PLR cantonale, ont rappelé le rôle stratégique de Genève dans la diplomatie mondiale, mais aussi les fragilités auxquelles elle est confrontée. Notre canton est au cœur d'un paradoxe : il concentre une richesse institutionnelle, économique et humaine unique au monde, et pourtant son rôle est contesté, affaibli par une crise du multilatéralisme et par la propagation de discours qui remettent en cause sa légitimité.

Une Genève puissante mais fragilisée

Genève s'est imposée au fil des siècles comme la capitale mondiale du multilatéralisme, ce dès le XIX^e siècle, avec la création du Comité international de la Croix-Rouge et la première Convention de Genève. En 1920, l'installation de la Société des Nations a scellé sa vocation internationale, et depuis, la cité accueille une concentration d'acteurs sans équivalent : 40 organisations internationales, près de 460 ONG, 180 missions diplomatiques permanentes et plus de 2000 multinationales.

Ce tissu institutionnel n'est pas un simple décor. Il représente près de 150 000 emplois directs, soit plus d'un tiers de l'emploi cantonal. Chaque emploi dans le secteur international crée en outre des emplois indirects dans l'économie locale, générant au total l'équivalent de près de 70 % du PIB du canton. L'impact fiscal est tout aussi impressionnant, avec près

de quatre milliards de francs de recettes fiscales directes et indirectes pour la région. Le secteur international est donc un moteur économique vital.

Mais derrière cette réussite se cache une réalité plus incertaine. La concurrence d'autres métropoles internationales, Doha, Vienne, Nairobi, capables d'attirer organisations et conférences, se fait de plus en plus pressante. En parallèle, le multilatéralisme traverse une crise profonde, exacerbée par les coupes budgétaires américaines et la promesse de fonds gargantuesques par les pays du Golfe.

La crise du multilatéralisme et la bataille des perceptions

La crise actuelle du multilatéralisme alimente un climat de défiance. Les grandes enceintes internationales de Genève, jadis perçues comme les lieux naturels de dialogue et de compromis, sont de plus en plus accusées d'inefficacité face aux velléités autoritaires des grandes puissances. Certaines décisions prennent des années à aboutir, d'autres se retrouvent bloquées par des rivalités politiques, à l'instar du récent sommet pour le plastique, soldé par un échec.

Ces critiques se transforment parfois en rumeurs persistantes, amplifiées par les réseaux sociaux, qui réduisent la Genève internationale à un symbole d'institutions opaques, éloignées des réalités du terrain. Cette image contraste fortement avec la réalité des chiffres : loin d'être un fardeau, la Genève internationale est un atout économique, diplomatique et scientifique. Elle constitue un levier majeur d'innovation et représente un outil essentiel de politique extérieure pour la Suisse.

Le décalage entre l'impact réel de la Genève internationale et la perception qu'en ont certains citoyens et acteurs politiques constitue aujourd'hui un enjeu crucial. Si la confiance continue de s'éroder, c'est la légitimité même des institutions installées au bord du Léman qui pourrait être remise en cause, avec des conséquences économiques et diplomatiques considérables pour la Suisse.

Imaginer la Genève internationale de demain

Face à ces défis, l'atelier mené avec Fabrice Eggly et Francine de Planta a permis d'esquisser des pistes pour l'avenir. Les participants ont d'abord insisté sur la nécessité de rester positifs et de consolider les pôles de compétences qui font la force de Genève. Loin de céder au pessimisme, il s'agit de valoriser les réussites, de mettre en avant les domaines où la ville rayonne déjà, qu'il s'agisse de santé, de droits humains ou d'innovation.

Ils ont également souligné l'urgence de renforcer la communication, notamment à l'échelle locale. Trop souvent, la Genève internationale est perçue comme une entité à part, détachée de la vie quotidienne des Genevois. Pour contrer cette impression, il faut dialoguer davantage avec les autorités, s'appuyer sur les institutions locales, telles que la Fondation pour Genève, et refuser les raisonnements simplistes. Ce rapprochement avec la population est indispensable pour retisser un lien de confiance.

Enfin, les participants ont appelé à mieux valoriser les points forts de Genève, à commencer par sa qualité de vie, atout majeur dans la compétition mondiale. Ils ont proposé de réduire la lourdeur administrative et fiscale, de repenser la neutralité



suisse afin qu'elle reste active et moderne, et de miser sur le tissu multinational préexistant, véritable richesse du canton. Ces leviers permettraient à Genève de se maintenir comme capitale du dialogue mondial, tout en restant proche de ses habitants.

Conclusion

Genève est à un tournant. Pour résister à la crise du multilatéralisme et aux discours qui l'affaiblissent, elle devra s'appuyer sur ses forces, renouer le lien avec ses citoyens et continuer à incarner, au cœur de l'Europe, un lieu de vérité et de coopération. Défendre et soutenir la Genève Internationale ne sera pas qu'une victoire pour le PLR, mais une victoire de tous les Genevois.

FOCUS

Les valeurs du PLR Genève : l'égalité



Par Geoffrey Marclay
Conseiller municipal

Ils ne sont pas des slogans. Ils sont une manière de penser la société, de concevoir le rôle de l'État, et d'affirmer la place de chacun dans la communauté. À travers cette série d'articles, nous vous proposons d'interroger ces valeurs. D'en explorer le sens, la portée, les exigences. Et de montrer pourquoi elles restent, aujourd'hui encore, au cœur de l'engagement libéral-radical. Car défendre des valeurs, ce n'est pas les afficher ; c'est les comprendre, les faire vivre et les assumer pleinement.

LES VALEURS DU PLR GENÈVE : L'ÉGALITÉ

Il est des mots dont la simplicité apparente masque la densité historique. Des mots qu'on croit évidents, tant ils semblent acquis. L'égalité est de ceux-là. Elle paraît aller de soi, mais son chemin fut long, conflictuel, souvent douloureux. Pour nous, libéraux-radicaux, elle n'est ni un slogan ni une utopie : elle est un fondement républicain, une exigence de justice, une condition de la liberté partagée.

L'histoire suisse témoigne des combats incessants pour faire de l'égalité un principe vivant. À l'aube de la modernité, les Lumières ont posé l'égalité en droit comme un idéal universel. Mais à cette époque, les sociétés suisses restaient profondément hiérarchisées. Avant 1798, la majorité des habitants vivait sous des régimes d'inégalités formelles :

pays sujets, privilèges nobiliaires, discriminations religieuses. La République helvétique, inspirée de la Révolution française, proclama pour la première fois l'égalité politique entre citoyens masculins, sans distinction d'origine cantonale ; un premier jalon, certes imparfait, mais fondateur.

AU XIX^e SIÈCLE, UNE ÉGALITÉ DE PRINCIPLE

Au XIX^e siècle, l'idée d'égalité devient un pilier de l'État de droit moderne. L'article 4 de la Constitution fédérale de 1848 affirme que « tous les Suisses sont égaux devant la loi ». Mais là encore, l'universalité est relative : les femmes sont exclues des droits politiques ; les Juifs, les pauvres ou les domestiques font l'objet de discriminations persistantes. Dans le droit civil, les femmes mariées demeurent sous

la tutelle de leur mari. Ce n'est qu'en 1881 que les femmes célibataires obtiennent la pleine capacité juridique, et en 1923 qu'une femme peut enfin accéder au barreau. L'égalité proclamée ne se traduit pas encore dans les faits.

XX^e SIÈCLE, DES AVANCÉES MAJEURES

Il faudra attendre le XX^e siècle pour que l'égalité franchisse un cap décisif. La reconnaissance du suffrage féminin en 1971 marque une avancée majeure, fruit de décennies de luttes et de refus populaires. L'introduction en 1981 de l'article constitutionnel garantissant l'égalité entre femmes et hommes renforce cette dynamique. Pourtant, les résistances demeurent. L'égalité salariale, inscrite dans la Constitution, reste encore incomplète dans la pratique. La loi sur l'égalité de 1996, limitée au monde du travail, ne

« L'histoire suisse témoigne des combats incessants pour faire de l'égalité un principe vivant. »

suffit pas à combler les écarts structurels, ni à garantir une égalité de fait dans les parcours professionnels, la retraite ou la conciliation entre vie familiale et emploi.

L'ÉGALITÉ, PLUS QU'UN CONCEPT JURIDIQUE

Car l'égalité n'est pas qu'un concept juridique : elle touche à la réalité sociale, aux chances offertes, aux obstacles invisibles. Elle concerne aussi les discriminations multiples : liées au handicap, à l'origine, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre. La Suisse a su évoluer : reconnaissance du mariage pour tous, accès des femmes à toutes les fonctions militaires, lois contre les discriminations raciales et homophobes. Mais des disparités subsistent, notamment en matière de rentes, de participation politique ou d'accès aux postes à responsabilité.

ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

Face à cela, nous, libéraux-radicaux, portons une vision exigeante de l'égalité : non pas celle qui nivelle, mais celle qui libère. Nous refusons l'égalitarisme plat qui confond équité et uniformité. Ce que nous défendons, c'est l'égalité des droits et des chances. Celle qui donne à chacun, quelle que soit son origine ou sa situation, les moyens d'agir, de contribuer, de s'épanouir. Une égalité qui passe par l'accès à l'éducation, à la formation continue, à la justice. Une égalité fondée sur le mérite et l'effort, mais qui reconnaît aussi les obstacles concrets que certains doivent surmonter.

C'est pourquoi nous croyons à un État qui garantit les conditions d'une égalité réelle, sans se substituer à la responsabilité individuelle. Un État qui lutte contre les discriminations, mais qui fait aussi confiance aux acteurs économiques, sociaux, culturels, pour faire vivre cette égalité sur le terrain. Un État qui encourage

la diversité sans imposer de quotas, qui valorise les talents sans assigner des identités figées.

UN COMBAT PERMANENT

Car au fond, l'égalité n'est pas un aboutissement figé, c'est un combat permanent. Elle se construit au quotidien, dans les pratiques, dans les choix politiques, dans les mentalités. Elle ne se décrète pas : elle se prouve, dans les faits.

Et c'est pour cela que nous nous engageons. Car défendre l'égalité, ce n'est pas céder à la facilité des slogans : c'est promouvoir une société où chacun, libre et responsable, trouve sa place. Une société qui ne tolère ni privilège, ni relégation. Une société où les droits sont pour tous, et la dignité, pour chacun.



Les dernières actualités du Grand Conseil



Par Lea Di Benedetto
Assistante parlementaire

Le *Nouveau Genevois* vous présente les dernières actualités liées au travail de notre députation au Grand Conseil.

FOCUS

Le 11 juin dernier, le Conseil d'État a annoncé que le système scolaire genevois n'accueillerait plus les élèves frontaliers résidant en France. Leur accueil fonctionnait sur une base exceptionnelle, autorisée par un régime transitoire, mis en place en 2019. Celui-ci autorisait uniquement les enfants non résidents ayant déjà commencé leur scolarité à Genève, ou dont un frère ou une sœur y était déjà scolarisé, à poursuivre leur scolarité dans les établissements genevois.

Dès la rentrée 2026-2027, cette exception prendra fin, les nouveaux élèves non domiciliés dans le canton n'auront plus la possibilité d'intégrer le système scolaire genevois et devront fréquenter les écoles de leur commune de résidence, comme le veut la loi sur l'instruction publique.

Les élèves ayant déjà commencé leur cursus au primaire pourront terminer leur cycle d'enseignement en cours (élémentaire – 1P à 4P ou moyen – 5P à 8P), ceux du cycle d'orientation ou du secondaire II pourront eux terminer dans leur établissement mais pas intégrer le niveau supérieur. En d'autres termes, il sera permis à un élève frontalier, par exemple, de terminer le Cycle d'orientation, mais pas d'intégrer ensuite le Collège genevois.

Face à une augmentation toujours croissante des effectifs d'élèves, il est de la responsabilité du Conseil d'État d'agir pour garantir à nos élèves un cadre d'apprentissage serein.

Bien évidemment, plusieurs familles directement concernées par ces décisions ont décidé de faire opposition. Leurs griefs ? Une atteinte au droit à l'enseignement des enfants et une non-conformité avec la libre-circulation européenne. De plus, des élus français des départements voisins, mais aussi Emmanuel Macron, ont exprimé leur mécontentement, car selon eux, cette décision toucherait durement les communes françaises, qui devront absorber le surplus d'élèves.

Leurs doléances sont compréhensibles, certes, mais infondées quant au bien-être de l'enfant. Un enfant scolarisé à son lieu de domicile pourra plus facilement nouer et entretenir des liens avec ses camarades, permettant une complète intégration à son environnement social. À l'inverse, un enfant ballotté de part et d'autre de la frontière pour sa scolarité et ses activités rencontrera des difficultés à conserver les liens créés de l'autre côté. Il est également plus simple pour un élève de rejoindre un établissement à proximité de son lieu de domicile, en évitant les trajets longs, superflus, et dans ce cas même transfrontaliers.

À entendre les parents d'élèves concernés par cette décision, on dirait que leurs enfants sont privés de scolarité, mais il n'en est rien. Il s'agit d'inscrire leurs enfants dans le système français, comme toutes les familles résidentes en France. Enfin, s'ils souhaitent malgré tout que leurs enfants suivent le système suisse, alors le choix de s'y établir leur appartient.

DERNIERS OBJETS DÉPOSÉS AU GRAND CONSEIL

Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises – PL 13686

Ce projet de loi propose une réponse pragmatique aux défis posés par l'inflation réglementaire et administrative, un des principaux freins à la compétitivité et à l'innovation de nos entreprises. Déposé par Diane Barbier-Mueller

Pour une économie d'eau rationnelle, permettons la liberté du choix de l'équipement sanitaire – M 3142

Cette motion demande plus de souplesse réglementaire dans le choix de l'installation d'une douche ou d'une baignoire dans les logements. Déposée par Diane Barbier-Mueller

Pour faire de l'Appel de Genève un partenaire stratégique de la solidarité internationale – M 3145

Cette motion propose de donner à l'organisation L'Appel de Genève le statut de partenaire stratégique, notamment pour lui permettre d'avoir la souplesse nécessaire pour réagir aux réalités des conflits armés actuels. Déposée par Alexis Barbey

Pour des emplois temporaires et flexibles de surveillantes et surveillants d'élèves au cycle d'orientation – M 3146

Cette motion invite le Conseil d'État à envisager la création d'emplois temporaires et flexibles de surveillants d'élèves dans les cycles d'orientation du canton. Déposée par Natacha Buffet-Desfayes

Pour une action forte contre le home-jacking – M 3152

Déposée en urgence lors de la session d'août, cette motion demandait une mise en place concrète et de solutions pour renforcer la sécurité sur le canton. Elle a d'ailleurs suscité bien des remous sur les bancs de gauche et des réactions pour le moins étonnantes ! Déposée par Vincent Subilia, son intervention en page 18 de ce numéro.

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

NOTRE PROGRAMME

NOS ACTIONS

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch



L'IMMOBILIER DE TOUS LES POSSIBLES

Toutes les expertises sous le même toit

Forte de ses ancrages locaux et de l'expertise de ses 230 collaborateurs, la SPG accompagne ses clients dans leurs projets immobiliers quels qu'ils soient.



PLR EN IMAGES

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00